

LE CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

Thème de l'édition 2018-2019

"Répressions et déportations en France et en Europe, 1939-1945. Espaces et histoire"

Contextualisation
des documents d'archives

WWW.TARN.FR



Archives départementales du Tarn

1 avenue de la Verrerie | CS 35678 | 81013 ALBI cedex 9
Courriel : archives.tarn@tarn.fr | Tél. : 05 63 36 21 00
<http://archives.tarn.fr>

Des lieux d'internement emblématiques de la répression dans le Tarn

La Deuxième Guerre mondiale commence pour la France le 3 septembre 1939. Le mois suivant, les préfets des départements méridionaux reçoivent instruction de prévoir l'arrivée de réfugiés, français et étrangers, en particulier des Belges. Des terrains sont réquisitionnés pour édifier des camps d'accueil. C'est le cas à Saint-Sulpice, sur un terrain de 3,5 hectares au lieu-dit « Les Pescayres ». À Brens, la construction du camp débute à la mi-octobre. Les centres d'accueil ou d'hébergement sont en principe des lieux de transit, les réfugiés étant ensuite répartis dans les communes des alentours. Fin 1940, le régime de Vichy est en place et ces camps d'accueil de réfugiés commencent à accueillir des « individus indésirables » **(Doc.1)**

Le Camp de Saint-Sulpice-La-Pointe

Le 29 janvier 1941, le premier contingent d'internés arrive à Saint-Sulpice. Il s'agit de 255 communistes transférés du camp de Rivel (Aude) en liquidation. D'autres suivront. Le 21 février 1941, il y a déjà 1047 internés au camp. La majorité des internés, jugés "suspects au point de vue national", sont des militants ou sympathisants communistes. Les responsables politiques et les délégués syndicaux considérés trop dangereux pour l'ordre public, sont envoyés dans des camps en Algérie **(Docs 2 et 3)**.

Le camp de Saint-Sulpice comprend 20 baraquements en bois, chacun d'une capacité de 96 personnes, d'une cuisine, d'un réfectoire, de lavoirs et d'installations sanitaires **(Doc. 4)**.

Après l'internement des « suspects au point de vue national » (anarchistes, communistes et syndicalistes) vient le tour des Soviétiques puis des Juifs étrangers en 1942 (année des rafles) et Saint-Sulpice va être le lieu de rassemblement avant « le départ » de 226 Juifs pris dans le Tarn. Entre le 29 janvier 1941 et le 23 août 1944, 4 600 personnes ont séjourné au camp de Saint-Sulpice, 18% ont été déportés vers les camps allemands **(Doc. 5)**.

De septembre à décembre 1944, le camp sert à la détention des prisonniers allemands de la garnison de Castres, puis pour l'internement des miliciens et des collaborateurs. Le camp ferme ses portes en février 1946 et servira d'annexe carcérale **(Doc. 6)**.

Baraque 21 : nom de code de la prison de Castres

1941 : la réouverture de la prison

La prison de Castres désaffectée en 1926 est rouverte en 1941 à la demande du chef de camp de Saint-Sulpice la Pointe. Cette annexe du camp est un local disciplinaire destiné à emprisonner les internés les plus « récalcitrants ».

Dès avril 1941, 35 internés, en grande majorité français, arrivent à Castres pour avoir été les « meneurs » d'une révolte contre les transferts d'internés en Afrique du Nord (**Doc. 7**).

Ces emprisonnements pris dans le cadre de mesures disciplinaires ont vocation à être de courte durée. Les femmes sont soumises au même traitement. C'est ainsi, qu'en novembre 1941, le transfert du Camp de Rieucros (Ariège) vers la prison de Castres est demandé pour trois femmes qualifiées « d'incorrigibles communistes » (**Doc. 8**).

Parmi elles, se trouve Fernande Valignat qui dispensa plus tard des cours de littérature au camp de Brens (cf. CNRD 2015-2016 « Résister par l'art et la littérature ») (**Doc. 9**).

Mise au secret et répression

Dès le printemps 1941, les autorités françaises projettent d'utiliser cette prison pour « l'internement de certains étrangers faisant l'objet d'une surveillance spéciale ». (**Doc. 10**).

Les premiers mis au secret sont Allemands (**Doc. 11**) six hommes internés au Vernet et une femme internée à Rieucros sont transférés à Castres le 4 octobre 1941.

L'internement des Allemands avait commencé sous le gouvernement Daladier en 1939. Jugés dangereux du fait même de leur origine, tous les Allemands se trouvant sur le territoire français furent internés dans des camps français. Cette mesure s'appliqua y compris à ceux qui, fuyant et combattant le régime nazi, avaient été déchus de leur nationalité allemande par le gouvernement hitlérien et bénéficiaient de l'asile politique.

En application de l'article 19 de la convention d'armistice entre la France et l'Allemagne signée le 22 juin 1940, la France doit livrer aux autorités du Troisième Reich les ressortissants allemands mais aussi autrichiens, tchèques, polonais — antifascistes, puis juifs — réfugiés sur son territoire.

Il en est ainsi des militants politiques allemands emprisonnés à Castres mais aussi des militaires américains et britanniques, qui à l'encontre des dispositions prévues par la convention de Genève de 1929 seront eux aussi coupés du monde extérieur et livrés aux autorités allemandes. (**Docs. 12 à 17**).

Face aux demandes pressantes d'avocats et de consuls qui souhaitent obtenir des informations voire rencontrer les internés, le chef de camp de Saint-Sulpice adresse, le 8 février 1943, une lettre au directeur général de la police nationale qui se veut rassurante, «seuls quelques internés français, qui ne sont pas au secret, ont le droit de recevoir des visites de leurs très proches parents ». Des internés français mis au secret, il y en eut aussi. Arrivés à la prison à partir de février 1942, ces combattants de la Résistance furent cantonnés avec les militaires américains et britanniques au deuxième étage de la prison, à l'écart des volontaires des brigades internationales et des émigrés politiques allemands et autrichiens. Visites et courriers sont extrêmement contrôlés (**Doc. 18**).

Dès novembre 1941, une lettre écrite en allemand est interceptée (**Doc. 19**). Une enquête est ouverte. Lors de son audition le gardien Henri Gusse avoue avoir transmis clandestinement quelques lettres en particulier pour Philippe Auerbach et Richard Kirn (**Doc. 20**). Henri Gusse est sanctionné.

La prison de Castres n'existe pas officiellement, tous les courriers doivent transiter par les camps : Saint-Sulpice-la-Pointe pour les hommes français, le Vernet (Ariège) pour les hommes étrangers et Rieucros pour les femmes (camp fermé le 13 février 1942, internées transférées à Brens) avec cette mention supplémentaire en guise de nom de code : Baraque 21.

« Il ne faut ni écrire, ni rien envoyer ici à la prison, on ne me le remettrait pas » écrit un interné dont la lettre est contrôlée. Dans cette même lettre, il se plaint des conditions difficiles dans lesquelles il est détenu : « Je suis enfermé ici dans un cachot ; nuit et jour où on me fait mourir de faim. ». Il demande à ce qu'on lui écrive et lui envoie des vivres pour l'aider à tenir (**Doc. 21**).

Les évasions

Malgré les conditions de captivité difficiles, les extraditions et les déportations, des internés ont survécu. D'autres sont parvenus à s'évader de cette prison sous haute surveillance. L'évasion la plus spectaculaire est celle du 16 septembre 1943 où 38 internés s'échappèrent de la prison.

Certains évadés, malgré le contexte dramatique, ne manquent pas d'humour comme en témoigne la transcription d'une carte adressée au gardien-chef de la prison par Romain Marjollet (**Doc. 22**).

Ou encore le message de deux évadés diffusé sur la radio britannique et intercepté par le service d'écoute de la préfecture faisant savoir que « Gérard et Maurice, locataire et concierge de la baraque 21, sont bien arrivés ».

L'évasion du 16 septembre 1943 est relatée par Jonny Granzow. Il y a consacré un livre, livre sur lequel nous nous sommes appuyé pour rédiger ces quelques pages et que nous vous invitons à consulter aux Archives (AD81, BIB C 4045).

Le camp de Brens

Le camp de Brens accueille des réfugiés jusqu'en août 1940 (près de 1 000 réfugiés belges) et devient un centre d'hébergement pour les Juifs étrangers au cours de l'été 1940. En février 1941, les étrangers sont transférés dans d'autres camps (Noé en Haute-Garonne ou Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales), avant d'être déportés pour certains vers Auschwitz.

À la fin de l'année 41, un camp de concentration pour femmes est mis en place. Les premières internées arrivent du camp de Rieucros en février 1942 avec 26 enfants **(Docs 23 à 27)**.

La population est hétérogène : des internées politiques, militantes communistes, syndicalistes, des résistantes, des mères ou épouses de résistants, réfugiées suspectes, révoltées du camp d'Argelès, prostituées, droits communs... Quinze nationalités se côtoient **(Doc. 28)**.

Au cours de l'été 1942, certaines internées sont envoyées dans d'autres camps pour rejoindre Auschwitz. Il n'y a plus de juives au camp après le dernier départ du 25 mars 44.

La vie dans le camp a été marquée par des mouvements de résistance : manifestations qui éclatent lors de chaque transfert de Juifs, bataille avec les gendarmes, chant « La Marseillaise », cris de colère contre Pétain. Après chaque manifestation, des sanctions tombent : arrêt du courrier, visites, isolement des coupables **(Doc. 29)**

En décembre 1944, après le départ des dernières internées, Brens reprend sa fonction carcérale en hébergeant 273 collaborateurs tarnais. 1150 personnes sont passées par Brens. Fin 1945, le camp se vide peu à peu et devient à partir du 30 juin 1946 un camp de vacances au profit de l'Union départementale des syndicats de la Haute-Garonne **(Doc.6)**.